



## Conseil communautaire du 22 Mai 2019

### PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf le 22 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Mme Anne LE MOUPELLIC est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Titulaires	Communes	Pouvoirs
SPIGARELLI Lucien	Aime-la-Plagne	
BOCH Jean-Luc	La Plagne Tarentaise	
GUEPIN Olivier	Landry	
DUC Christian	Aime-la-Plagne	
LUISET René	La Plagne Tarentaise	
RENAUD Daniel	La Plagne Tarentaise	Pouvoir de Buthod-Garçon, Commune de La Plagne Tarentaise
CHAMOUSSIN Bernadette	Aime-la-Plagne	
FAVRE Anthony	La Plagne Tarentaise	
GENETTAZ Michel		
GONTHIER Pierre	La Plagne Tarentaise	Pouvoir de Gensac Véronique, Commune de La Plagne Tarentaise
HUREAU Laurent	Aime-la-Plagne	
LE MOUPELLIC Anne	Aime-la-Plagne	Pouvoir de Valentin Pascal, Commune d'Aime-La-Plagne
MAIRONI-GONTHIER Corine	Aime-la-Plagne	
MARCHAND MAILLET Thierry	Landry	
MILLERET Christian	Aime-la-Plagne	
OUGIER-SIMONIN Joël	La Plagne Tarentaise	
OUGIER Pierre	La Plagne Tarentaise	Pouvoir de Michelas Corine, Commune de La Plagne Tarentaise
SILVIN Pascale	Landry	
TRESALLET Laurent		Pouvoir de Crozet Anne, Commune de Peisey-Nancroix

#### Excusés

Fabienne ASTIER, Titulaire La Plagne Tarentaise  
 Séverine BRUN, Titulaire La Plagne Tarentaise  
 BUTHOD-GARCON Freddy, Titulaire La Plagne Tarentaise  
 Anne CROZET, Titulaire Peisey-Nancroix  
 Véronique GENSAC, Titulaire La Plagne Tarentaise  
 Isabelle GIROD-GEDDA, Titulaire La Plagne Tarentaise  
 Corine MAIRONI-GONTHIER, Titulaire Aime La Plagne  
 Corine MICHELAS, Titulaire La Plagne Tarentaise  
 Solène TERRILLON, Titulaire Aime La Plagne  
 Pascal VALENTIN, Titulaire Aime La Plagne

A 18h30, M. Lucien SPIGARELLI Président, ouvre la séance du Conseil communautaire.

## 1. FINANCES

✓ **Fixation des cours d'Arts plastique de la Maison des Arts (2019-066)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**APPROUVE** les tarifs de la maison des arts pour la saison 2019/2020.

✓ **Concert "Brassens Le Cubain" - Participation financière de la CoVA (2019-067)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**APPROUVE** la convention de participation financière

**AUTORISE** le Président à la signer.

✓ **Accueil de jour des Glières : Ouverture d'une 3ème journée hebdomadaire : Demande de subvention dans le cadre du contrat territorial de Savoie (2019-068)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ACCEPTÉ** le projet d'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> journée hebdomadaire pour l'accueil de jour des Glières,

**APPROUVE** les frais de fonctionnement qui en découlent ainsi que le budget prévisionnel d'investissement en recettes et en dépenses,

**AUTORISE** le Président à solliciter une aide de 2 000.00 € dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie.

**AUTORISE** le Président à signer avec la mairie de Landry et la CCHT la convention relative aux modalités d'intervention financière.

## 2. ADMINISTRATION GENERALE

### ✓ Composition de l'organe délibérant de la CoVA à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux (2019-069)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VALIDE** la proposition d'accord local qui a fait l'objet d'une validation juridique par les services de l'Etat, par courrier du 16 mai de M. le Sous-Préfet d'Albertville.

## 3. MARCHES ET TRAVAUX PUBLICS

### ✓ Quai de transfert : Attribution du Marché public (2019-070)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**AUTORISE** le Président à notifier le lot 01 du marché de travaux indépendamment des autres lots.

## 4. RESSOURCES HUMAINES

### ✓ Approbation du plan pluriannuel de formation (PPF) (2019-071)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24

- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de plan pluriannuel de formation présenté pour 2019 à 2021,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 19 avril 2019,

**APPROUVE** le Plan Pluriannuel de Formation tel que présenté,

**APPROUVE** les conditions de prise en charge des formations indiquées au PPF.

✓ **Compte personnel de formation : Approbation des modalités de prise en charge (2019-072)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique territoriale et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu l'arrêté ministériel du 4 mai 2018 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 avril 2019,

**APPROUVE** les conditions de prise en charge des formations suivies dans le cadre du CPF telles que proposées :

- Prise en charge des frais pédagogiques dans la limite de 50% et avec un plafond de 800€ HT. Au-delà de ce montant, le reste est à la charge de l'agent,
- Prise en charge des frais annexes (transport, hébergement, restauration) dans la limite de 80€ par an et par agent, sur la base du barème de la FPT.

**DIT** que les crédits nécessaires au financement des actions de formation au titre du CPF sont inscrits au B.P. 2019.

✓ **Création d'un poste non permanent d'adjoint technique à temps plein (2019-073)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3,1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique pour maintenir un niveau de service efficient,

**DECIDE** la création d'un poste non permanent d'adjoint technique (ouvert aux 3 grades), à temps complet, et ce pour la période du 17 juin 2019 au 31 décembre 2019.

**AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail correspondant avec le candidat retenu, dont les compétences devront permettre le bon fonctionnement du service.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au B.P. 2019.

✓ **Espace musical : Avenant au contrat d'un assistant d'enseignement artistique (2019-074)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique,

Vu la baisse des effectifs enregistrés en saxophone et clarinette,

**DECIDE** de conclure un avenant au contrat de travail de l'enseignant en saxophone et clarinette pour modifier ses heures d'intervention hebdomadaire, et les fixer à 7 h 40 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019,

**DIT** que les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

**AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

✓ **Maison des Arts : Autorisation de signer une convention de stage (2019-075)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n° 2017-1652 du 30.11.2017 modifiant les dispositions du Code de l'Éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel,

Considérant la demande formulée par une étudiante,

**ACCEPTE** de prendre en stage une étudiante au service « Communication », à raison de 35 h par semaine, pendant 10 semaines,

**DECIDE** de lui verser la gratification dans les conditions fixées réglementairement, soit à raison de 3.75 € de l'heure.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Après avoir délibéré,

La séance du Conseil communautaire est levée.

Affiché le 2019  
A retirer de l'affichage à compter du (2 mois)

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX